



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assiette

Question écrite n° 67308

Texte de la question

M. Dominique Raimbourg attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la non-imposition des gains des joueurs professionnels de poker. En effet, si l'on peut admettre qu'un joueur de jeux tels que le loto, PMU..., soit exonéré d'impôt, il est difficile d'admettre qu'une personne qui a fait du poker sa profession soit exonérée de charges. En conséquence, il lui demande s'il entre dans ses intentions, par souci d'équité envers les autres professions, de remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Raimbourg](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67308

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12135

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)